

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 2 AVRIL 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 avril 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et GMA

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

25 personnes, 1 journaliste et 1 représentant de la télévision communautaire étaient présents dans la salle des délibérations.

- 4. Période de questions***
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mars 2012

Mars 2012 : 64 510,59\$

7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 mars 2012

Chèques : 346 508,18\$ + Paiement par Internet : 115 208,00\$ = 479 716,18\$

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 29 mars 2012
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cour

Valeur au cours du mois de mars : 352 300,00\$
Valeur pour l'année 2012 : 1 068 029,00\$

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2012

10 interventions
3 interventions (entraide)

- Registres comparatifs du site de matériaux sec

Mensuel de mars 2012 – Annuel 2012 – Revenus journaliers

- Embauche d'un commis aux prêts café internet à temps partiel pour la bibliothèque municipale – Entente avec le syndicat et mandat de signatures, le cas échéant

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Avis de motion afin d'adopter le règlement d'emprunt numéro ____-2012 remplaçant et abrogeant les règlements d'emprunts numéros 179-2011 et 179-01-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ aux réseau d'aqueduc et d'égout d'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable

- G.1.1** Avis de motion afin d'adopter le règlement numéro 163-01-2012, amendant le règlement numéro 163-2010 portant sur la Régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 24 concernant le délai de la livraison des documents précédant la tenue des séances ordinaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.1.2** Adoption du règlement numéro 170-05-2012 modifiant le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 3.4 concernant le site de matériaux secs
- G.2** Demande de la MRC d'Argenteuil aux municipalités constituantes de déléguer à la MRC leur compétence en matière de télécommunication cellulaire dans le cadre du projet d'extension cellulaire de Bell Mobilité
- G.3** Adhésion et renouvellement / « Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil »
- *Nomination de trois (3) membres du Conseil municipal*
- Représentants délégués : Maire*
Inscription 190 \$, plus toutes les taxes applicables
- G.4** Centre d'entraide d'Argenteuil – Demande d'appui financier pour des sacs recyclables
- 500 \$, toutes taxes incluses*
- G.5** Autorisation de verser la somme de 76 204\$, plus les taxes applicables, représentant le loyer annuel de la Ville pour l'Édifice Louis-Renaud, le tout selon l'entente entre la Ville et la « Société de développement économique de Brownsburg-Chatham » (SDEBC)
- 86 815,41\$, toutes taxes incluses*
- G.6** Demande au gouvernement du Québec de dissolution de la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes
- G.7** Demande au *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune* à l'effet d'annuler la condition émise, à l'époque, par le *Ministère de l'Énergie et des Ressources*, à la municipalité du canton de Chatham, que les terrains cédés soient utilisés uniquement à des fins non lucratives de loisirs et d'utilité publique

RESSOURCES HUMAINES

- G.8** Acceptation de la lettre de démission de monsieur Marc Cousineau, à titre de commis au prêts à la bibliothèque municipale
- G.9** Congédiement d'un pompier à temps partiel

LOISIRS

- L.1** Autorisation d'un budget de 10 500\$ pour le festival de la famille de Brownsburg-Chatham au Parc Roland-Cadieux le 28 juillet 2012

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- L.2** Autorisation de verser une aide financière à l'organisme
« *Festival de la Famille 2012* » au montant de ___\$

An passé : 3 000\$

- L.3** Demande de subvention à la Municipalité régionale de
comté (MRC) d'Argenteuil à même son enveloppe locale
réservée dans le cadre du « *Pacte rural 2007-2014* » - Un
projet de patinoire extérieure situé dans le *Parc Rolland-
Cadieux* - Autorisation et mandat de signatures

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-001 –
1381, route des Outaouais – Monsieur Stephen A.
Rowland

Requérant : Monsieur Stephen A. Rowland

Localisation : 1381, route des Outaouais

Nature : Vise à autoriser :

- *Un garage détaché en surplus d'un garage attenant à la résidence au lieu d'un garage détaché ou un garage attenant;*
- *Une hauteur du mur pour le garage détaché de 5,44 mètres au lieu de 3,00 mètres;*
- *Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7,75 mètres au lieu de 5,50 mètres, sans excéder la hauteur bâtiment principal.*
- *Le tout tel que prescrit à la réglementation.*

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- *Attendu que le revêtement extérieur du garage détaché devra être de même nature et de même couleur que la résidence. De même, la fenestration devra s'harmoniser avec celle-ci*

(Le CCU recommande)

- U.2** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande
de permis de lotissement numéro 2012-00001 –
Subdivision des lots numéros 963-1 à 963-4 du cadastre
du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Wojciedch Jaworski

Localisation : route du Nord

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 204,90 \$

- U.3** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande
de permis de lotissement numéro 2012-00003 – Création
des lots numéros 4 991 444 à 4 991 454 du cadastre du
Québec

Requérant : Monsieur Martin Labrosse

Localisation : rue de la Lobo

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir

- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande
de permis de lotissement numéro 2012-00007 – Création
des lots numéros 5 013 202 à 5 013 205 du cadastre du
Québec

Requérantes : Mesdames Manon Paquin et Karine Decoste

Localisation : rue Lavigne

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 2 510,00 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00008 – Création des lots numéros 4 993 924 et 4 993 925 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Christian Charlebois
Localisation : route du Canton
Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir

- U.6** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00009 – Création des lots numéros 4 985 962 à 4 985 964 du cadastre du Québec

Requérant : Messieurs Richard Forsythe et Paul Forsythe et madame Michelle Forsythe
Localisation : chemin de la Promenade-du-Lac
Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir

- U.7** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de construction numéro 2012-00040 – Lot numéro 4 235 626 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Richard Céré
Localisation : 26, chemin de la Carrière
Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 292,88 \$

- U.8** Mandat à un procureur / Poursuite contre la Ville / 1737, route du Nord – Emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 966-133 du cadastre officiel du canton de Chatham

Requérant : La Ville de Brownsburg-Chatham
Localisation : Lot 966-133 du cadastre du canton de Chatham (Centre de Rénovation Pine-Hill inc)

- U.9** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* afin d'autoriser l'aliénation de l'ensemble de la propriété et l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés sur le lot numéro 4 423 638 du cadastre du Québec situé sur la route du Canton

Requérante : Madame Mélanie Rochon et monsieur Karl Charlebois
Localisation : Lot 4 423 638 du cadastre du Québec situé sur la route du Canton
Nature : Permettre l'aliénation de l'ensemble de la propriété et l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur une superficie de 5 000 mètres carrés sur le lot 4 423 638 du cadastre du Québec situé sur la route du Canton

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Modification à la résolution numéro 12-01-023 au niveau du financement / Résultat d'appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur articulé, quatre (4) roues motrice de marque « *Holder C270* » pour le Service des travaux publics de la Ville / Autorisation d'achat et financement par crédit-bail plutôt que par le fonds de roulement de la Ville

140 469,53 \$, toutes taxes incluses

T.P.2 Résultat de la soumission par invitations pour l'offre de services professionnels d'une firme de financement spécialisée dans le crédit-bail / Adjudication de mandat / Autorisation du financement par crédit-bail / Mandat de signatures, le cas échéant

*17 451,80 \$ d'intérêts
197 182,13 \$ / Montant maximal*

T.P.3 Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour l'achat, avec ou sans livraison de pierres concassées et/ou de gravier concassé et/ou d'asphalte béton recyclé concassé de différentes grosseurs de granulats

Approximatif 80 000 \$

T.P.4 Résultat de l'appel d'offres public pour le marquage sur chaussées de certaines rues – Octroi de mandat

17 897,64 \$, toutes taxes incluses

T.P.5 Résultat de l'appel d'offres public pour la location d'une machinerie pour le balayage des rues pour la saison estivale 2012 – Autorisation de location

7 400\$, toutes taxes incluses (pour la période visée)

T.P.6 Résultat de l'appel d'offres public pour l'entretien et la réparation d'éclairage des rues situé sur le territoire de la Ville pour une période d'un (1) an – Octroi de mandat

T.P.7 Droits de passage et autorisation à la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » à traverser certains chemins municipaux le 12 mai 2012

T.P.8 Résultat de la soumission par invitations pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour l'année 2012 – Autorisation des travaux et octroi du mandat

30 378,94\$ toutes taxes incluses

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

T.P.9 Autorisation de démarches de soumission par invitations pour l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie

Approximatif 70 000\$, toutes taxes incluses

T.P.10 Services professionnels pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'entreprendre les démarches d'appel d'offres public ou de soumission par invitations

T.P.11 Résultat de l'appel d'offres public pour la vente de terrains appartenant à la Ville et étant connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* » - Autorisation de vendre et mandat de signatures

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia (administration)*

12. *2^{ième} période de questions*

13. *Levée de la séance*

12-04-75

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) point à l'ordre du jour (Varia), soit :

Mention de félicitations à l'École Bouchard

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le point suivant soit ajouté à varia, soit :

Mention de félicitations à l'École Bouchard

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19 h à 19h01 : Un contribuable pose une question sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, lui répond.

12-04-76

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

12-04-77

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de mars 2012, au montant de 64 510,59 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 29 mars 2012

Chèques 346 508,18\$ + Paiement par Internet 115 716,18\$ = 479 716,18\$

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 29 mars 2012

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de mars : 352 300,00\$
Valeur pour l'année 2012 : 1 068 029,00\$*

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2012

*10 interventions
3 interventions (entraide)*

- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel (mars 2012) – Annuel 2012 – Revenus journaliers

- Embauche d'un commis aux prêts café internet à temps partiel pour la bibliothèque municipale – Entente avec le syndicat et mandat de signatures, le cas échéant

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO ___-2012 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 179-2011 ET 179-01-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ AUX RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT D'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-01-2012, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2010 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 24 CONCERNANT LE DÉLAI DE LA LIVRAISON DES DOCUMENTS PRÉCÉDANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-04-78

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-05-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 3.4 CONCERNANT LE SITE DE MATÉRIAUX SECS

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification ;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010, soit son article 3.4 ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 5 mars 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article 3.4 du règlement 170-2010 en le remplaçant par le suivant :

3.4 Site de matériaux secs :

Tout contribuable, avec obligation de présenter une preuve de résidence, qui désire utiliser le site de matériaux secs pour disposer de certains matériaux et/ou objets devra payer les frais suivants :

Coffre de voiture :	3\$
Camionnette (pick-up) et/ou remorque et/ou véhicule utilitaire sport :	10\$
Camions 6 roues :	20\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Si un résident arrive avec une camionnette et une remorque attachée, le coût sera de 20\$. De plus, chaque visite au site est payante.

Tous les produits faisant partie de la catégorie des résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas autorisés.

Tous les matériaux servant à la construction de toiture, spécifiquement les bardeaux d'asphalte sont strictement interdits.

Argent comptant seulement.

Heures du site de matériaux secs :

Lundi au samedi : De 9 h à 16 h
Dimanche : Fermé

*** Ouvert sur l'heure du dîner.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 et ses amendements de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations, et abroge le règlement numéro 170-04-2011.

Les autres dispositions du règlement 170-2010 et ses amendements (170-01-2011., 170-02-2011 et 170-03-2011) continuent de recevoir application et demeurent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière

Avis de motion : Le 5 mars 2012
Adoption du règlement : Le 2 avril 2012
Affiché et publié : Le 12 avril 2012

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-04-79

DEMANDE DE LA MRC D'ARGENTEUIL AUX MUNICIPALITES CONSTITUANTES DE DELEGUER A LA MRC LEUR COMPETENCE EN MATIERE DE TELECOMMUNICATION CELLULAIRE DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION CELLULAIRE DE BELL MOBILITE

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil est consciente de l'importance que revêt pour ses citoyens l'accès aux technologies de télécommunication (Internet haute vitesse, ci-après appelé « IHV » et téléphonie cellulaire), lequel constitue un enjeu de tout premier plan, notamment pour le développement économique et social de la MRC et pour des fins de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil a posé plusieurs gestes au cours des dernières années qui militent en faveur du déploiement d'Internet haute vitesse et des télécommunications en général, notamment : la réalisation d'une étude sur le déploiement d'IHV, l'embauche d'un chargé de projets, l'adoption d'une politique relativement à l'implantation d'antennes et de structures d'accueil d'antennes, le dépôt de deux (2) demandes d'aide financières au *Programme Communautés rurales et branchées*, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, plusieurs antennes et structures d'accueil d'antennes sont présentes dans la partie sud de la MRC mais que la partie nord du territoire est très mal desservie ;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte et en vue d'étendre la desserte d'IHV et cellulaire dans cette partie du territoire de la MRC, la MRC d'Argenteuil lançait le 15 novembre 2010 un appel d'offres public pour la desserte de ce secteur, conformément à la résolution numéro 10-10-367, afin d'obtenir des soumissions pour trois (3) options de déploiement d'IHV et des ondes cellulaires dans la partie nord de la MRC avec des services sans fils évolués (technologie cellulaire), ci-après appelés « SSFE » ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu, à la clôture de la période de l'appel d'offres public, le 14 décembre 2010, une seule offre, celle de Bell Mobilité, laquelle est conforme au devis de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'apprête à négocier une entente avec ce fournisseur ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la mise en place du projet, la MRC d'Argenteuil devra vraisemblablement procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt et le soumettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT est d'avis que l'approbation dudit règlement d'emprunt nécessite une délégation de compétence des municipalités locales en faveur de la MRC d'Argenteuil ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham délègue à la MRC d'Argenteuil sa compétence en matière de télécommunication pour le déploiement des services sans fil évolués (SSFE) de type cellulaire, et ce, exclusivement pour le projet d'extension du réseau cellulaire (SSFE) de Bell Mobilité dans la partie nord du territoire de la MRC.

QUE cette délégation de compétence d'applique exclusivement pour le projet d'extension du réseau cellulaire (SSFE) de Bell Mobilité dans le nord de la MRC.

QUE, malgré ce qui précède, la Ville de Brownsburg-Chatham conserve sa compétence quant à l'autorisation de l'ajout de toute structure d'accueil d'antenne, et ce, en conformité avec la *Politique concernant l'implantation d'antennes et de structures d'accueil d'antennes de télécommunication sur le territoire de la MRC d'Argenteuil*.

Adoptée à l'unanimité

12-04-80

ADHESION ET RENOUELEMENT / « CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des coûts reliés à l'adhésion de la Ville à la « *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil* » pour la saison 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'adhésion 2012-2013 de la Ville à la « *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil* », au montant de 190 \$, plus toutes les taxes applicables.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-81

CENTRE D'ENTRAIDE D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR DES SACS RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'appui financier, au montant de 500\$, du Centre d'entraide d'Argenteuil pour l'achat de sacs recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Argenteuil est de plus en plus actif au sein de la MRC d'Argenteuil et qu'il met en place certains moyens pour répondre aux besoins alimentaires grandissants de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Argenteuil doit améliorer ses installations réfrigérées et agrandir la cuisine de transformation alimentaire car elles ne répondent plus aux besoins et aux normes requis par le *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* (MAPAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide d'Argenteuil a donc mis sur pied un projet « Défi Machu Picchu », accompagné d'une campagne de financement dont tous les fonds recueillis, entre autres, la vente de sacs recyclables dans les commerces de la MRC, serviront pour l'agrandissement de la cuisine ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à verser une aide financière, au montant de 500\$ au Centre d'entraide d'Argenteuil et deviendra ainsi un partenaire financier de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-82

AUTORISATION DE VERSER LA SOMME DE 76 204\$, PLUS LES TAXES APPLICABLES, REPRESENTANT LE LOYER ANNUEL DE LA VILLE POUR L'ÉDIFICE LOUIS-RENAUD, LE TOUT SELON L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROWNSBURG-CHATHAM » (SDEBC)

CONSIDÉRANT QU'un bail est consenti pour une période de soixante (60) mois commençant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2013 (Référence à la résolution numéro 08-0-101) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention de bail signée entre la « Société de développement économique » et la Ville de Brownsburg-Chatham, le locataire, qui est la Ville, s'engage à payer au locateur, qui est la Société, un versement annuel de 76 204\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût du loyer de base est payable au début du mois d'avril de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Josée Turpin, assistante-trésorière, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement annuel, au montant de 87,615.55\$, incluant toutes les taxes applicables, représentant le loyer dû par la Ville à la « Société de développement économique Brownsburg-Chatham », le tout conformément à la convention de bail signé entre les parties.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le cas échéant, la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-04-83

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT la loi 162, sanctionnée le 23 juin 1987, intitulée *Loi concernant le Comité d'enfouissement sanitaire d'Argenteuil-Deux-Montagnes* ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi permettait la continuation du Comité d'enfouissement sanitaire d'Argenteuil-Deux-Montagnes à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, telle que connue actuellement ;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs égards, les activités de la Régie, tel que son bon fonctionnement, s'en trouvent affectées ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le mode de votation actuel, tel qu'historiquement appliqué, fait en sorte qu'il y a impasse dans plusieurs dossiers, dont l'élection des officiers ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie poursuivent actuellement des objectifs qui ne sont pas nécessairement concordants, la municipalité de Saint-Placide ayant décidé d'être soumise au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT QUE pour la Ville de Brownsburg-Chatham, ses intérêts seraient mieux servis dans un autre cadre que celui de la Régie actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham juge à propos de demander au gouvernement du Québec la dissolution de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de reconstituer un nouveau regroupement municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'adresse au gouvernement du Québec afin de procéder à la dissolution de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en adoptant un projet de loi d'intérêt public, lequel prévoirait la constitution d'une nouvelle régie regroupant des municipalités à déterminer, mais excluant la municipalité de Saint-Placide.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Louis Quevillon
Serge Riendeau
Richard Boyer
Jean-Claude Lalonde

Contre : Paule Blain Clotteau
André McNicoll

Adoptée à la majorité

12-04-84

DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE A L'EFFET D'ANNULER LA CONDITION EMISE, A L'EPOQUE, PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, A LA MUNICIPALITE DU CANTON DE CHATHAM, QUE LES TERRAINS CEDES SOIENT UTILISES UNIQUEMENT A DES FINS NON LUCRATIVES DE LOISIRS ET D'UTILITE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'en 1990, le Gouvernement du Québec cédait à la municipalité du canton de Chatham (maintenant fusionnée avec la municipalité du village de Brownsburg), de parties de lots constituant un terrain d'une dimension de 9,8 hectares, situé sur le long de la rivière des Outaouais ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE dans le premier paragraphe de l'acte de cession, le ministère de l'Énergie et des Ressources, à l'époque, définissait l'usage desdites parties de lots de la manière suivante, à savoir :

« ... octroie pour des fins non lucratives de loisirs et d'utilité publique exclusivement à la Municipalité de Chatham ... » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham possède déjà plusieurs hectares de terre en bordure de la rivière des Outaouais à des fins non lucratives de loisirs et d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT l'importance du zonage agricole dans cette partie du territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de diminuer le fardeau fiscal des citoyens de la Ville en permettant le développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises par la direction générale auprès du *ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (MRNF) afin de faire annuler la condition émise, à l'époque, par le *Ministère de l'Énergie et des Ressources*, à la municipalité du canton de Chatham, que les terrains cédés (camping municipal) soient utilisés uniquement à des fins non lucratives de loisirs et d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à ce qu'une résolution du Conseil municipal soit adoptée en ce sens, avec nomination d'un signataire, et ce, pour permettre l'ouverture du dossier ainsi que son étude ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le directeur général et trésorier, monsieur René-Tousignant, à faire les démarches nécessaires auprès du *ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (MRNF) afin de faire lever cette exigence au niveau de l'usage desdites parties de lots cédées à l'époque à la municipalité du canton de Chatham, à des fins exclusivement récréatives sans but lucratif et d'utilité publique.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les frais d'ouverture de dossier, au montant de 28,74 \$, à l'ordre du *ministre des Finances*.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

RESSOURCES HUMAINES

12-04-85

**ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DEMISSION DE
MONSIEUR MARC COUSINEAU, A TITRE DE COMMIS
AU PRETS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission, datée du 17 mars 2012, de monsieur Marc Cousineau, commis aux prêts à la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la responsable du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham prend acte de la démission de monsieur Marc Cousineau, commis aux prêts à la bibliothèque municipale, et tient à le remercier pour ses services ainsi qu'à lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

12-04-86

CONGEDIEMENT D'UN POMPIER A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 302-000-0468, pompier à temps partiel à la Ville de Brownsburg-Chatham a présenté plusieurs problématiques liées directement à son travail ;

CONSIDÉRANT QUE des avis multiples lui ont été signifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompier à temps partiel nécessite une très grande maturité et un très grand sens des responsabilités ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompier à temps partiel est directement lié à la sécurité des citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la responsable du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le congédiement de l'employé numéro 302-000-0468, et ce, en date du 19 mars 2012. L'employé en question a été avisé et devra remettre tous les articles qu'il a en sa possession, utiles à l'exercice des fonctions de pompier à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

12-04-87

AUTORISATION D'UN BUDGET DE 10 500\$ POUR LE FESTIVAL DE LA FAMILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AU PARC ROLAND-CADIEUX LE 28 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QU'un projet a déjà été présenté lors du plénier du 27 mars 2012 et qu'il a été approuvé par les membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, technicien aux loisirs, au sport et à la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à prendre en charge ces trois (3) projets ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour le Fête Nationale pour un montant de 4 970,00 \$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour le Festival de la Famille pour un montant de 9 375,00 \$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses pour l'embauche de deux (2) animateurs pour un montant de 670,00 \$ provenant du budget *Fêtes et festival* (02-720-00-447), pour effectuer de l'animation au camping municipal durant huit (8) semaines, du 2 juillet au 20 août 2011, auprès des campeurs et des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-88

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIERE
A L'ORGANISME « FESTIVAL DE LA FAMILLE 2012 »
AU MONTANT DE 3 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Famille est un événement d'envergure dans la région et est organisé par les Chevaliers de Colomb ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme permet que la journée d'ouverture du Festival se déroule sur le territoire de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé un financement de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paul Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement de cette subvention à l'organisme du Festival de la Famille pour un montant de 3 000 \$ provenant du budget *Contributions et dons divers* (02-110-00-959).

Adoptée à l'unanimité

12-04-89

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA MUNICIPALITE
REGIONALE DE COMTE (MRC) D'ARGENTEUIL A
MEME SON ENVELOPPE LOCALE RESERVEE DANS
LE CADRE DU « PACTE RURAL 2007-2014 » - UN
PROJET DE PATINOIRE EXTERIEURE SITUEE DANS
LE PARC ROLLAND-CADIEUX - AUTORISATION ET
MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE la démarche de plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Brownsburg-Chatham en vue d'encadrer la planification de ces espaces ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aménager et de réaménager plusieurs parcs municipaux en vue de les pourvoir d'équipements sportifs, récréatifs et éducatifs sécuritaires et conformes ;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du Parc Roland-Cadieux implique, dès l'été et l'automne 2012, le remplacement des modules de jeux existants ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la patinoire extérieure du Parc Roland-Cadieux par une patinoire extérieure 4 saisons permet la pratique sportive tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel équipement favorisera un achalandage accru à la fois de l'équipement et de l'activité sportive des citoyens de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Roland-Cadieux est un parc municipal de grande superficie et pouvant accueillir des événements d'importance pour la Ville ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme son intention d'aller de l'avant avec la mise en place d'une patinoire extérieure 4 saisons au Parc Roland-Cadieux.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à présenter une demande de subvention à la MRC d'Argenteuil dans le cadre du programme « Pacte rural » et à signer, le cas échéant, tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-04-90

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE NUMERO DM-2012-001 – 1381, ROUTE DES OUTAOUAIS – MONSIEUR STEPHEN A. ROWLAND

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-001, présentée par monsieur Stephen A. Rowland, pour la propriété située au 1381, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage détaché en surplus d'un garage attenant à la résidence au lieu d'un garage détaché ou un garage attenant ;
- Une hauteur du mur pour le garage détaché de 5,44 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7,75 mètres au lieu de 5,50 mètres, sans excéder la hauteur bâtiment principal ;

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan du garage détaché projeté;
- Certificat de localisation et son plan préparés par monsieur Gilles Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12 663, dossier numéro 3197, en date du 4 septembre 2008.

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché proposé vise à avoir un espace de rangement supplémentaire ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la topographie en pente du terrain et son aménagement de la cour dictent la hauteur des murs du garage détaché ;

CONSIDÉRANT QUE le mur avant du garage détaché sera en retrait d'un mur de soutènement mis en place et permettant l'aménagement d'une surface de stationnement en cour latérale droite à proximité de la résidence et du garage attenant existant ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur requise des murs de 5,44 mètres, permettant une porte d'accès du côté de la rivière, ne sera pas visible de la cour et de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE garage détaché projeté sera implanté sur un terrain de grande dimension dans une zone résidentielle à très faible densité ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'accueil est boisé et qu'il y a une rangée d'arbres ceinturant le terrain, créant ainsi une zone tampon entre le garage détaché projeté et la ligne de propriété droite ;

CONSIDÉRANT QUE la pente de toit du garage détaché sera de 6/12 afin de s'harmoniser à la volumétrie de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage détaché devra être de même nature et de même couleur que la résidence. De même, la fenestration devra s'harmoniser avec celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-001, présentée par monsieur Stephen A. Rowland, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 1381, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage détaché en surplus d'un garage attenant à la résidence au lieu d'un garage détaché ou un garage attenant ;
- Une hauteur du mur pour le garage détaché de 5,44 mètres au lieu de 3,00 mètres ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7,75 mètres au lieu de 5,50 mètres, sans excéder la hauteur bâtiment principal ;
Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Attendu que le revêtement extérieur du garage détaché devra être de même nature et de même couleur que la résidence. De même, la fenestration devra s'harmoniser avec celle-ci ».

Adoptée à l'unanimité

12-04-91

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00001 – SUBDIVISION DES LOTS NUMEROS 963-1 A 963-4 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Wojciech Jaworski a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 963-1 à 963-4 à partir de la partie du lot numéro 963 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10182, minute 14894, en date du 19 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de quatre (4) lots distincts dont trois (3) lots sont destinés à la construction de résidences unifamiliales situées sur la route du Nord et un (1) lot comme passage privé, lequel demeurera la propriété du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la présente opération cadastrale est rendue possible en raison de la demande de dérogation mineure DM-2012-003 touchant le lot projeté numéro 963-4 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 204,90 \$.

Adoptée à l'unanimité

12-04-92

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00003 – CREATION DES LOTS NUMEROS 4 991 444 A 4 991 454 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Labrosse, monsieur Sylvain Lessard et madame Lynda Fauteux et la compagnie « 9013-1574 Québec inc. » ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 4 991 444 à 4 991 454 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10014, minute 14892, en date du 19 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de onze (11) lots distincts. Le lot numéro 4 991 451 sera un nouveau tronçon de rue, les lots numéros 4 991 445 à 4 991 450 et le lot numéro 4 991 454 sont destinés à la construction d'une résidence unifamiliale et le lot numéro 4 991 444 est un lot déjà construit ;

CONSIDÉRANT QUE les lots résiduels portant les numéros 4 991 452 et 4 991 453 sont des résidus non conformes qui seront joints ultérieurement à un autre lot pour être rendus conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la rue sera de nature privée, il n'y aura aucune cession de rue à faire envers la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 645,15 \$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-93

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00007 – CREATION DES LOTS NUMEROS 5 013 202 A 5 013 205 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE mesdames Manon Paquin et Karine Decoste ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 5 013 202 à 5 013 205 du cadastre du Québec à partir d'une partie du lot numéro 582 du cadastre officiel du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 203, minute 2412, en date du 1^{er} mars 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de quatre (4) lots distincts numéros 5 013 202 à 5 013 205 du cadastre du Québec. Ces lots sont destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Lavigne ;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont situés dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe Est et devront être desservis par les services d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux des lots numéros 5 013 202 à 5 013 205 du cadastre du Québec, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 510,00\$.

Adoptée à l'unanimité

12-04-94

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMERO 2012-00008 – CREATION DES LOTS NUMEROS 4 993 924 ET 4 993 925 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Charlebois et madame Lyne Portelance ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 4 993 924 et 4 993 925 du cadastre du Québec à partir du lot numéro 4 423 780 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4199, minute 2386, en date du 9 février 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot numéro 4 993 924 est destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Canton et le lot numéro 4 993 925 devient le lot construit de la propriété agricole ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 78,63\$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-95

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE
JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
NUMERO 2012-00009 – CREATION DES LOTS
NUMEROS 4 985 962 A 4 985 964 DU CADASTRE DU
QUEBEC**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Richard Forsythe, Paul Forsythe et madame Michelle Forsythe ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 4 985 962 à 4 985 964 du cadastre du Québec à partir du lot numéro 4 423 065 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10074, minute 10 839, en date du 13 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots distincts. Les lots numéros 4 985 963 et 4 985 964 seront destinés respectivement à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin de la Promenade-du-Lac (dans le Domaine privé « *Lake Half Moon* ») ;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 4 985 962 est un lot résiduel de grande superficie qui fera l'objet d'une opération cadastrale subséquente. Ce lot résiduel ne peut être construit tel qu'il est présentement identifié, la cession aux fins de parcs et terrains de jeux s'appliquera lors d'une opération cadastrale ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 279,81 \$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-96

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMERO 2012-00040 – LOT NUMERO 4 235 626 DU CADASTRE DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Céré a déposé une demande de permis de construction numéro 2012-00040 visant la propriété du 26, chemin de la Carrière et destinée à des travaux d'agrandissement de la résidence principale ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain était formé des lots distincts numéros 820-31 et 820-32 et d'une partie du lot numéro 820 qui a été ajoutée à la propriété existante et que, suite à la rénovation cadastrale, il porte maintenant le numéro de lot 4 235 626 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de la section 3 du règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, une des conditions préalables à l'émission d'un permis de construction est le paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot numéro 4 235 626 du cadastre du Québec, soit 10% de l'évaluation foncière, représentant un montant de 292,88 \$.

Adoptée à l'unanimité

12-04-97

MANDAT A UN PROCUREUR / POURSUITE CONTRE LA VILLE / 1737, ROUTE DU NORD – EMPLACEMENT CONNU ET DESIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMERO 966-133 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'une poursuite est déposée par les propriétaires d'une habitation unifamiliale envers un propriétaire de commerce et la Ville de Brownsburg-Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une requête introductive d'instance en injonction permanente et en réclamation de dommages est déposée à la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT les actes qui sont reprochés au propriétaire du commerce et envers la Ville ;

CONSIDÉRANT les inspections et les suivis effectués relativement à la propriété située sur le lot numéro 966-133 du cadastre officiel du canton de Chatham (route du Nord correspondant au matricule numéro 2865-08-8871) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit se faire représenter dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats* » pour représenter la Ville et faire les procédures requises en ce sens dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

12-04-98

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER L'ALIENATION DE L'ENSEMBLE DE LA PROPRIETE ET L'UTILISATION A UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE, SOIT A DES FINS RESIDENTIELLES, SUR UNE SUPERFICIE DE 5 000,00 METRES CARRES SUR LE LOT NUMERO 4 423 638 DU CADASTRE DU QUEBEC SITUE SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT la demande déposée par les demandeurs, madame Mélanie Rochon et monsieur Karl Charlebois, afin d'aliéner la propriété d'une superficie de 655 063,4 mètres carrés et pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour un usage résidentiel, située sur le lot numéro 4 423 638 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'ainsi, une utilisation de la terre, sur une partie de 5 000,00 mètres carrés, sera pour l'implantation d'une résidence et que tout le reste de la terre sera utilisé à des fins agricoles ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans les zones agricoles « Ag-162 » et « Ag-178 » ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la terre est présentement exploitée par le propriétaire, le père de la demanderesse ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite se départir de sa terre car il n'a plus autant le temps de s'en occuper ayant un autre emploi à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE la terre est exploitée depuis plusieurs générations par la famille Rochon ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a longtemps travaillé à temps partiel sur la terre et qu'elle veut désormais y travailler avec son conjoint et faire de cette exploitation leur revenu principal ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont mis sur pied un projet d'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QU'ils comptent conserver quelques animaux mais qu'en majorité, ils feront de la grande culture de soya et de maïs ;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent construire une habitation unifamiliale afin d'être à proximité de leur exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation de l'ensemble de la propriété et l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit à des fins résidentielles, sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés, sur le lot numéro 4 423 638 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

12-04-99

MODIFICATION A LA RESOLUTION NUMERO 12-01-023 AU NIVEAU DU FINANCEMENT / RESULTAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ARTICULE, QUATRE (4) ROUES MOTRICE DE MARQUE « *HOLDER C270* » POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE / AUTORISATION D'ACHAT ET FINANCEMENT PAR CREDIT-BAIL PLUTOT QUE PAR LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 12-01-023, le Conseil municipal autorisait l'achat d'un tracteur articulé, quatre (4) roues motrices de marque Holder C270 pour le Service des travaux publics de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ladite résolution, le financement se faisant par le fonds de roulement de la Ville et étant remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ledit financement pour le faire sous la formule de « crédit-bail » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise e financement du nouveau tracteur articulé, quatre (4) roues motrices de marque Holder C270 pour le déneigement des trottoirs, pour un montant de 140 469,53 \$, toutes les taxes applicables incluses, et ce, sous forme de crédit-bail plutôt que par le fonds de roulement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-100

**RESULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS
POUR L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'UNE FIRME DE FINANCEMENT SPECIALISEE DANS
LE CREDIT-BAIL / ADJUDICATION DE MANDAT /
AUTORISATION DU FINANCEMENT PAR CREDIT-
BAIL / MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ECHEANT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Comité de sélection nommé pour analyser les résultats de la soumission par invitations pour services professionnels pour le financement d'un montant maximal de 171 500,00 \$ sous forme de crédit-bail sur un terme de 60 mois, à savoir :

Crédit-bail SPAR : taux d'intérêt de 3,995%

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection, lequel a analysé la soumission et a jugé selon une grille de pondération dûment approuvée par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne le seul et unique soumissionnaire conforme, soit « *Crédit-Bail SPAR inc.* » sous le nom « *PNC Equipment Finance, division de PNC Bank Canada* », suivant la grille de pondération soumise avec le devis général de soumission, pour préparer le financement d'équipements au montant maximal avant taxes de 171 500,00\$, selon les termes et conditions du devis d'origine, pour un taux de financement de 3,995 %.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, une fois les vérifications faites auprès du fonctionnaire responsable dudit dossier et s'être assuré de la conformité du mandat au devis, à signer tous les documents nécessaires pour la prise d'effet de cette offre de financement.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-101

AUTORISATION DE DEMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT, AVEC OU SANS LIVRAISON DE PIERRES CONCASSEES ET/OU DE GRAVIER CONCASSE ET/OU D'ASPHALTE BETON RECYCLE CONCASSE DE DIFFERENTES GROSSEURS DE GRANULAT

CONSIDÉRANT QUE l'achat de gravier concassé et/ou pierre concassée, avec ou sans transport, est une dépense récurrente annuelle ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, et ce, avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations ;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense d'achat de gravier concassé et/ou pierre concassé, avec ou sans transport est prévu au budget d'opération 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour l'achat de gravier concassé et/ou pierre concassée, avec ou sans transport.

Adoptée à l'unanimité

12-04-102

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE MARQUAGE SUR CHAUSSEES DE CERTAINES RUES – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectué au cours des dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises spécialisées dans le domaine du marquage sur chaussées ont été invitées à soumissionner pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des offres obtenues, à savoir :

- Ligne Maska
17 897,64 \$, taxes incluses
- Entreprise TECHLine inc
22 071,36 \$, taxes incluses

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Entreprise T.R.A. (2011)
26 121,45 \$, taxes incluses
- Les Signalisations R.C. Inc.
30 814,98 \$, taxes incluses
- Lignco Sigma Inc.
38 794,45 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuellement et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour le marquage sur chaussées pour la saison 2012 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* » :
17 897,64 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2012, soit « *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* », pour un montant de 17 897,64 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les factures de « *Lignes Maska (9254-8783 Québec inc)* » après s'être assuré, auprès du responsable du dossier, que les travaux ont été effectués conformément au devis.

Adoptée à l'unanimité

12-04-103

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA LOCATION D'UNE MACHINERIE POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON ESTIVALE 2012 – AUTORISATION DE LOCATION

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectué au cours des dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises spécialisées dans le domaine du balayage de chaussées ont déposé une soumission pour l'année 2012 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des offres obtenues, à savoir :

- « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* »
7 400,00 \$ taxes incluses
- « *Jean-Guy Lavallée* »
11 500, \$ taxes incluses
- « *Entretien Joey Storto inc.* »
24 955,00 \$ taxes incluses
- « *Groupe Villeneuve inc.* »
25 093,29 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuellement et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour la location d'une machinerie pour le balayage des rues pour la saison estivale 2012 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« *Les Entretiens J.R. Villeneuve* » :
7 400,00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la location d'une machinerie pour le balayage de rues pour la saison estivale 2012, soit « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* », pour un montant de 7 400,00\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les factures de « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* » après s'être assuré, auprès du responsable du dossier, que les travaux ont été effectués conformément au devis.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-04-104

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION D'ECLAIRAGE DES RUES SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE POUR UNE PERIODE D'UN (1) AN – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux de réparation et d'entretien des lumières de rue exige que ces travaux soient effectués par des entreprises spécialisées ayant une licence auprès des Maîtres électriciens du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues est une dépense récurrente annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'appel d'offres public a été effectuée au cours des dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats obtenus, à savoir :

- « *Fine Pointe Tech inc.* »
- « *Lumidaire inc* »
- « *Laurin, Laurin (1991) inc.* »
- « *Litepro Électrique - 7321228 Canada inc.* »
- « *Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée* » et
- « *Les Contrôles Industriels 3000 inc. – 9031-3131 Québec inc.* »

CONSIDÉRANT QUE mes membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la pièce jointe au rapport d'ouverture de soumissions, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises se sont avérées conformes ;

CONSIDÉRANT QUE le budget relié à la dépense pour l'entretien et la réparation de l'éclairage de rues sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est prévu au budget d'opération 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat pour l'entretien et la réparation de l'éclairage des rues situé sur le territoire pour une période d'un (1) an au près du plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Les Contrôles Industriels 3000 inc. – 9031-3131 Québec inc.* » au montant précisé dans le rapport d'ouverture des soumissions.

Adoptée à l'unanimité

12-04-105

DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION A LA « FONDATION ESPOIR JEUNESSE ARGENTEUIL » A TRAVERSER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX LE 12 MAI 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » pour des droits de passage sur de certaines rues de la Ville le 12 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement sportif dans le but d'amasser des fonds pour venir en aide aux jeunes vivant des problèmes de santé mentale en plus de faire la promotion de la course à pied ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement représente un attrait touristique certain pour la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » à circuler sur les chemins municipaux suivants, à savoir :

1. 2^e Concession
2. montée Cushing
3. route des Outaouais (344)
4. montée Saint-Philippe

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » à circuler sur les chemins municipaux aux conditions suivantes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et cetera).
- Les responsables de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » devront assurer la sécurité des participants.
- La « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de la « *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* » de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

12-04-106

RESULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'EPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE OU DE MAGNESIUM LIQUIDE POUR L'ANNEE 2012 – AUTORISATION DES TRAVAUX ET OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a été effectué au cours des dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises spécialisées dans le domaine de l'abat-poussière ont été invitées à soumissionner pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises se sont désistées ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises sur cinq (4) ayant fournis des prix se sont avérées non-conforme ;

CONSIDÉRANT le résultat conforme de la soumission par invitations pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide ou de magnésium liquide pour l'année 2012 :

- « Somavrac C.C. inc. » pour du chlorure de calcium à 35% : 47 706,09 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'année 2012, soit, « *Somavrac C.C. inc.* », pour un montant de 47 706,09 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer les factures de « *Somavrac C.C. inc.* » après s'être assuré, auprès du responsable du dossier, que les travaux ont été effectués conformément au devis.

Adoptée à l'unanimité

12-04-107

AUTORISATION DE DEMARCHES DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins des Services municipaux du Camping municipal, des travaux publics et des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) véhicules existants au sein de la flotte de véhicules de la Ville de Brownsburg-Chatham peuvent être transférés dans un autre service de la Ville ce qui les rendront tout aussi utiles dans leur fonction respective ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de véhicules de type camionnette et véhicule utilitaire faisait partie du programme triennal d'immobilisation 2012-2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, et ce, avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations et/ou appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour l'achat de véhicules pour le Service de Sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-04-108

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM – AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES DEMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC OU DE SOUMISSION PAR INVITATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise qui effectue actuellement la gestion des eaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham a dénoncé la fin du contrat liant l'entreprise et la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat dure depuis plus de 10 ans et que plusieurs avenants le compose ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection afin de préparer les documents d'appels d'offre public pour établir la grille d'évaluation des soumissions, des critères de pondération et le devis ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 6^{ième} alinéa du 1^{er} paragraphe de l'article 2 du règlement numéro 157-03-2011 modifiant le règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et d'embauche et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, le directeur général peut élaborer les critères de sélection (grille de pondération) du projet à être inclus dans la demande de soumission ainsi que la formation d'un comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la *Loi*, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la grille d'évaluation des soumissions et des critères de pondération soumis.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour des services professionnels pour la gestion des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-109

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
VENTE DE TERRAINS APPARTENANT A LA VILLE ET
ETANT CONNUS COMME FAISANT PARTIE DU
« *REMEMBREMENT DES TERRES* » - AUTORISATION
DE VENDRE ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour la vente de terrains appartenant à la Ville et étant connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un seul courtier immobilier pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions, une seule enveloppe fut déposée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du résultat ; à savoir :

- Madame Gisèle S. K. Leung, Groupe Sutton Clodem inc,
Courtier Immobilier à 10% de commission

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, dans tous les processus d'appel d'offres public, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance des résultats du processus d'appel d'offres public, le considère complété et terminé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie le mandat de vente des terrains connus comme faisant partie du « *Remembrement des terres* », dont la liste est jointe au rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à madame Gisèle Leung, agent immobilier affilié du « *groupe sutton – clodem inc.* », et autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, le contrat de courtage immobilier pour une période de douze (12) mois au taux de dix pour cent (10%).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant.

Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde profite de l'occasion pour rappeler aux gens que la salle, lorsqu'elle est louée, doit être laissée dans un état de propreté acceptable car sinon, les gens perdront leur dépôt afin de combler les frais occasionnés.

VARIA

12-04-110

MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent féliciter l'école primaire Saint-Philippe qui a remporté le championnat de la ligue de basketball mixte des écoles primaires d'Argenteuil lors de la finale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham félicite l'école Saint-Philippe et son équipe mixte de basketball pour avoir remporté le championnat de la ligue, et plus spécifiquement les élèves suivants : Dave Beaudoin, Benjamin Gagnon, Hugo Gélinas, Frédérick Lavictoire, Nicolas Lemay, Kevin Ross-Franche, Maude Campeau, Lély-Rose Laurin, Élorie Lemay, Anne-Claude Savard, Janie-Pier Grenier et Élodie Lacasse.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h30 à 20h10 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

Monsieur le conseiller Richard Boyer profite de l'occasion pour mentionner que des travaux sont prévus dans le secteur des rues Foucault, Cadieux et Lanthier dans le but de mieux drainer les eaux de surface.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-04-111

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 20h15, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque notaire et GMA
Greffière